

*Il est rap-
pellé.*

De dire si cette lettre a produit tout ce que le Pere Hommey en esperoit, c'est ce que je ne fais pas; mais du moins est-il certain que ce savant Religieux, a obtenu son rappel, par un pur effet de la bonté du Roi; voici en quels termes il est conçu.

DE PAR LE ROY.

SA MAJESTE' étant satisfaite de l'obéissance du Pere Hommey, Religieux Augustin, qui est actuellement par ses Ordres à Barleduc en Lorraine, Elle lui a permis & permet de revenir dans tel Convent de son Ordre qui lui sera permis par ses Superieurs, pour y demeurer ainsi qu'il auroit pu faire avant ledit Ordre. Fait à Versailles le 28 Août 1704. Signé LOUIS, & plus bas COLBERT.

Ce n'est pas là la premiere traverse qu'a eu le Pere Hommey; on lui en suscita une qui l'obligea de sortir de Paris il y a environ 18. ans, sans y être revenu qu'après la mort de feu Mr. du Harlay Archevêque de Paris; ce ne fut pourtant pas à l'occasion de ses Ouvrages comme quelques-uns l'ont crû; voici quel en fut le sujet.

La Mere Dorothée, Abbesse de la fameuse Abbaye de Port-Royal étant morte, le Roi nomma en sa place Dame Françoisse Therese Hommey de la Bourdonniere, sœur du Pere Hommey, à qui le brevet fut envoyé, mais Mr. l'Archevêque qui souhaitoit d'avoir ce Benefice pour une de ses sœurs qui étoit déjà Abbesse de la Virginité dans la Touraine, alla demander son Brevet à la nouvelle Abbesse de Port-Royal;
sous